



Rafaël Weissbrodt, ERGOrama SA, Genève.
Ergonome Européen, président de SwissErgo.

Quand est-ce que SwissErgo a été fondé?

SwissErgo a été fondé en octobre 1999. L'association fêtera ses dix ans l'an prochain.

Quelles sont les prestations que l'association offre à ses membres?

Le but de SwissErgo est de promouvoir l'ergonomie en Suisse, grâce au partage de connaissances dans le domaine académique et dans le monde professionnel. L'association encourage le partage d'expériences et de connaissances avec d'autres professionnels ainsi qu'avec toute personne impliquée dans le domaine de l'ergonomie.

Les activités de SwissErgo se situent à deux niveaux. D'une part, l'association rend des prestations directes à ses membres: elle organise des congrès et des visites d'entreprises; elle traite les demandes d'attribution du titre protégé d'Ergonome Européen; elle transmet à ses membres des newsletters régulières; elle promeut les formations suisses en ergonomie; enfin, elle publie des articles dans le journal de l'association (IZA). D'autre part, SwissErgo réalise un travail de lobbying et de relations publiques conséquent, afin de défendre les intérêts de ses membres auprès

SwissErgo – une association professionnelle novatrice

Ludwig Binkert.



SwissErgo

Le Président de SwissErgo Rafaël Weissbrodt présente aux lecteurs les buts, les activités et la vision

des autorités et des autres associations professionnelles. Dans ce cadre, l'association prend position lors des procédures de consultation fédérales, p.ex. lors de la révision de la directive MSST en 2006 et, plus récemment, lors de la mise en consultation du projet de révision de la Loi sur l'assurance-accidents. SwissErgo entretient des contacts étroits avec les autres associations de spécialistes en santé et sécurité au travail, notamment au travers de l'association faitière Suissepro. L'objectif est de renforcer l'image de l'ergonomie et son ancrage dans les milieux de la prévention.

3. Combien de membres comptez-vous aujourd'hui?

SwissErgo compte actuellement 150 membres.

Quelles sont vos activités en 2009?

Notre assemblée générale est prévue pour le 26 mars 2009; l'après-midi sera consacré à des conférences sur le thème «Ergonomie et anthropométrie». En novembre 2009, nous avons prévu d'organiser un congrès sur le thème de l'ergonomie du logiciel, en partenariat avec une association professionnelle active dans ce domaine.

Sur un plan plus politique, nous avons l'intention d'agir auprès de la Confédération pour obtenir la reconnaissance des professionnels de l'ergonomie comme spécialistes MSST, au sens des articles 11a et suivants de l'Ordonnance sur la prévention des accidents. Après une première tentative en 2004, nous sommes actuellement sur le point de finaliser un dossier solide et rigoureux, avec des références

légales et scientifiques suisses et étrangères. Ce dossier montre clairement que la sécurité au travail est un des éléments centraux dans le profil de compétences des ergonomes qualifiés. Par exemple, il convient de rappeler que la méthode d'analyse des accidents par l'arbre des causes, enseignée à présent aux ingénieurs de sécurité, a été développée il y a trente ans par des ergonomes et des psychologues industriels!

Dans le même ordre d'idée, nous projetons de rédiger une brochure «tout-public» présentant les apports concrets de l'ergonomie à la sécurité au travail. Son contenu est en cours de rédaction et nous sommes actuellement dans la phase de recherche de fonds. Les soutiens d'ordre logistique ou financier sont donc les bienvenus!

Nous avons également constitué un groupe de travail chargé de recenser toutes les formations d'ergonomie disponibles en Suisse. En 2009, nous serons en mesure de fournir à nos membres et à toute personne intéressée un descriptif complet des différentes possibilités d'enseignement public et privé disponibles aujourd'hui.

Enfin, nous allons continuer nos activités habituelles: newsletters, traitement des demandes de reconnaissance comme Ergonome Européen, séances de travail avec d'autres associations professionnelles etc.

Quelle est votre opinion concernant la Loi sur la prévention en discussion à Berne?

SwissErgo n'a pas pris position dans la phase de consultation de ce projet.

Nous saluons toute mesure pouvant consolider la position des acteurs de la prévention. Pour les ergonomes, l'amélioration des situations de travail et des procédés de production doit passer avant l'action sur le comportement des individus. Nous espérons que l'application de la loi tiendra compte de ce principe fondamental.

Qu'est-ce que vous faites pour gagner de nouveaux membres?

Nous nous efforçons de faire connaître les activités de SwissErgo au travers de nos diverses activités de relations publiques: organisation de congrès, collaboration avec d'autres associations, publications dans la presse, contacts avec les autorités usw.

Quelles étaient les actions-clés que SwissErgo a accompagnées ou lancées pour les intérêts des Ergonomes en Suisse?

La création de SwissErgo, tout d'abord! Avant 1999, la profession n'était pas représentée au niveau associatif suisse. La création de l'association a permis aux ergonomes et aux personnes intéressées par l'ergonomie d'être impliquées dans l'évolution du milieu de la prévention en Suisse.

Par ailleurs, la participation de Swiss Ergo au Centre d'Enregistrement des Ergonomes Européens a permis à plusieurs dizaines d'ergonomes suisses d'obtenir un titre professionnel reconnu au niveau international. Ce point est d'autant plus important que, jusqu'à la création récente du cursus de spécialisation en ergonomie au sein du Master of Advanced Studies ETHZ/UNIL en Santé au Travail, il n'y avait pas, en Suisse, de formation qualifiante en ergonomie.

Enfin, les efforts en vue de la reconnaissance MSST des ergonomes permettront certainement de faire admettre que les ergonomes sont

véritablement des spécialistes de la sécurité au travail.

Pouvez-vous décrire les devoirs de l'ergonome dans le contexte de la prévention des accidents et de la protection de la santé, avec les autres spécialistes?

Dans le domaine de la prévention des accidents du travail (la sécurité au sens strict), les compétences propres de l'ergonome sont les suivantes:

- L'analyse des activités sur le terrain, en vue d'identifier les situations concrètes d'expositions aux risques et d'aider en amont les concepteurs à développer des systèmes adaptés;
- L'optimisation des facteurs humains et organisationnels de la fiabilité et de la sécurité;
- La conduite de démarches de prévention participatives;
- L'évaluation, le choix et l'optimisation des équipements de travail au sens des art. 24-32 de l'Ordonnance sur la prévention des accidents.

À ces points-clés s'ajoutent des compétences que les ergonomes partagent avec d'autres spécialistes de la sécurité au travail: identification des dangers, proposition de mesures préventives, formation du personnel et des cadres, analyses causales des accidents, études de postes de travail, métrologie usw.

En ce qui concerne la protection de la santé au sens large, les champs d'activité des ergonomes peuvent être très variés: prévention des troubles musculo-squelettiques, aménagement d'horaires de travail, aide à la conception d'espaces de travail ou d'interfaces logicielles usw.

Quelles sont les questions dans l'industrie où on manque toujours d'engager l'ergonome pour une résolution optimale des problèmes à résoudre?

De manière générale, une interven-

tion ergonomique efficace est une intervention précoce. L'idéal est d'impliquer les ergonomes dès les premiers stades de développement d'un produit, d'un bâtiment, d'un processus ou d'un système de travail. Ceci permet bien souvent d'éviter des développements coûteux et finalement inadaptés aux besoins. L'intervention précoce des ergonomes dans la conception mériterait de se généraliser.

Pouvez-vous mentionner un chiffre pour le coût de l'ergonome en pourcentage du projet et l'économie des frais de maladie usw. en rapport de la somme dépensée pour réaliser un projet?

Il est difficile de présenter de tels chiffres sans référence à des projets précis. Une intervention ergonomique représente un investissement; or tout investissement présente des chances de gains et des risques de pertes. Toutefois, tant la littérature scientifique que de nombreuses expériences pratiques montrent que, dans de très nombreux cas, les interventions ergonomiques peuvent être justifiées par leurs bénéfices économiques.

Quels sont les buts du comité de SwissErgo pour développer l'association dans les prochaines années?

Nous souhaitons renforcer nos collaborations avec les autres associations professionnelles actives dans la prévention, notamment pour organiser des congrès d'une certaine ampleur. Par ailleurs, nous souhaitons contribuer à ce que les professionnels de la prévention, les politiques, les dirigeants d'entreprise et le grand public se fassent une idée plus claire de ce qu'est l'ergonomie: une discipline globale, qui vise à concevoir des systèmes de production, des bâtiments, des produits, des technologies et des services sûrs, fonctionnels, fiables, donc compatibles avec les besoins, les compétences et les limites des personnes.